



Le Maire

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL
Extrait du registre des délibérations
Séance du conseil municipal du 19 juin 2024**

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 23

Absents excusés

avec procuration : 6

Absents excusés

sans procuration : 0

Patrick GUERIN est élu secrétaire de séance

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué le treize juin, s'est réuni en séance publique en mairie, 4 place de la Concorde, sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Maire.

Titulaires présents :**Le Maire** : Françoise GONNET TABARDEL**Les Adjoint**s : Patrick GUERIN - Emilie MARCE - Jean-Pierre MAUBERT - Yvon BLADIER - Marlène BOUVIER.

Les Conseillers Municipaux : Michel QUINSON - Jacky BEAU – Patrick ADRAGNA – Alain DEFFES – Gérard BEYRON - Nicole HUGUES – Monique BOF – Alain CARILLION - Gérard THERON – Pascal VAN WYNENDAELE - Emmanuelle BRENIERE – Bénédicte SAUJOT - Orlane COMBE – Jean-Marc SERRE – Maryline LANDRAUD – Patrick GARCIA – Jean-François COAT.

Absents ayant donné procuration : Alexandra DEVE COLLETTE (procuration à Patrick GUERIN) - Alexandre CHABANIS (procuration à Françoise GONNET TABARDEL) - Thérèse GUINAULT (procuration à Emilie MARCE) - Wendy SCHUSCHITZ (procuration à Orlane COMBE) - Mina HARIM (procuration à Jean-Marc SERRE) - Christine GARCIA (procuration à Maryline LANDRAUD).

Absent : //**Délibération N° 2024_06_19_01****Objet : Modification de la constitution des commissions communales****Rapporteur** : Madame le Maire, Françoise GONNET-TABARDEL

Madame le Maire propose au conseil municipal de modifier la composition des commissions communales afin de pourvoir au siège vacant de Monsieur Jean-Yves MAURY.

Il convient donc de modifier la composition de 3 commissions. Les sièges vacants seront pourvus comme il suit :

- Commission des finances : Madame Maryline LANDRAUD
- Commission Participation citoyenne, Comités de quartiers : Monsieur Jean-François COAT
- Commission Patrimoine et promotion du territoire : Monsieur Patrick GARCIA

Madame le Maire rappelle que les commissions pourront également être réunies en format extramunicipal associant des personnes non membres du conseil municipal.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-22,

Vu la délibération n°2020-43 du conseil municipal en date du 10 juin 2020 portant constitution des commissions communales,

Vu l'installation de Mme Christine Garcia dans les fonctions de conseillère municipale,

Considérant la nécessité de pourvoir au siège vacant de Monsieur Jean-Yves MAURY au sein de trois commissions,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la constitution des commissions communales de la façon suivante :

Commission des finances	Patrick GUERIN – Alexandre CHABANIS – Alain DEFFES – Jacky BEAU – Emilie MARCE – Patrick ADRAGNA – Maryline LANDRAUD – Patrick GARCIA
Commission affaires scolaires, enfance, jeunesse	Alexandra DEVE COLLETTE – Nicole HUGUES – Emilie MARCE – Jean-Pierre MAUBERT – Emmanuelle BRENIERE – Wendy SCHUSCHITZ – Mina HARIM – Maryline LANDRAUD
Commission sécurité publique	Patrick GUERIN – Bénédicte SAUJOT – Gérard THERON – Wendy SCHUSCHITZ – Patrick GARCIA
Commission Rénovation urbaine - Travaux	Yvon BLADIER – Alain DEFFES – Patrick ADRAGNA- Michel QUINSON – Monique BOF – Alexandre CHABANIS - Jean-François COAT – Patrick GARCIA
Commission Accessibilité personnes handicapées	Emilie MARCE – Thérèse GUINAULT – Yvon BLADIER – Nicole HUGUES – Maryline LANDRAUD
Commission Environnement – développement durable - mobilité	Patrick ADRAGNA – Alain DEFFES – Orlane COMBE – Gérard BEYDON – Marlène BOUVIER – Thérèse GUINAULT – Patrick GARCIA – Jean-François COAT

Commission Sports	Jean-Pierre MAUBERT – Orlane COMBE – Gérard BEYDON – Michel QUINSON – Emmanuelle BRENIERE - Maryline LANDRAUD
Commission Participation citoyenne, Comités de quartiers	Jean-Pierre MAUBERT – Pascal VAN WYNENDAELE – Monique BOF – Michel QUINSON – Alexandre DEVE COLLETTE – Jean-François COAT - Maryline LANDRAUD
Commission Culture Evènementiel	Monique BOF – Jacky BEAU – Marlène BOUVIER – Alain DEFFES – Pascal VAN WYNENDAELE– Alexandre CHABANIS - Maryline LANDRAUD – Mina HARIM
Commission Patrimoine et promotion du territoire	Jacky BEAU – Monique BOF – Alain DEFFES – Nicole HUGUES – Alexandre CHABANIS – Bénédicte SAUJOT – Patrick GARCIA – Maryline LANDRAUD
Commission protection animale	Orlane COMBE – Nicole HUGUES – Michel QUINSON – Emmanuelle BRENIERE - Mina HARIM
Commission des marchés, foires et fêtes foraines	Alexandre CHABANIS – Monique BOF – Yvon BLADIER – Gérard THERON – Jean-François COAT + 3 représentants des commerçants du marché

Adopté à l'unanimité (29 voix)

Pour : Françoise GONNET TABARDEL - Patrick GUERIN – Emilie MARCE - Jean-Pierre MAUBERT – Alexandra DEVE COLLETTE – Yvon BLADIER – Alexandre CHABANIS – Marlène BOUVIER - Michel QUINSON - Jacky BEAU – Patrick ADRAGNA – Alain DEFFES – Gérard BEYDON - Nicole HUGUES – Monique BOF – Alain CARILLION - Gérard THERON – Pascal VAN WYNENDAELE – Thérèse GUINAULT - Emmanuelle BRENIERE – Bénédicte SAUJOT - Wendy SCHUSCHITZ - Orlane COMBE - Jean-Marc SERRE – Maryline LANDRAUD – Patrick GARCIA – Mina HARIM - Jean-François COAT - Christine GARCIA

Le Maire,

Françoise GONNET TABARDEL

Le secrétaire de séance,

Patrick GUERIN

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le requérant peut saisir le Tribunal administratif de Lyon de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.